

PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUILLET 2023 À 20 HEURES

Nombre de conseillers : 15
Conseillers en exercice : 12

Date de convocation : 12 juillet 2023
Date d'affichage : 12 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN-SUR-ROË, après convocation légale en date du douze juillet deux mil vingt-trois, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

Étaient présents : M. PÈNE Loïc, M. GUILLET Vincent, M. BRETON Raphaël, Mme PELTIER Alexandra, Messieurs POIRIER Mathieu, ROUSSEAU François, PAILLARD Michel, Mme LORIER Anaïs, et M. CERTENAIS Rémi.
(Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Étaient absents excusés : Mme RENAULT Patricia, M. PLANCHAIS David et Mme PILARD Christine

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Madame LORIER Anaïs a été nommée secrétaire de séance.
(Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

ORDRE DU JOUR :

Compte rendu de délégation

1. Approbation du rapport d'activité 2022 - Communauté de Communes du Pays de Craon
2. Avis sur projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune
3. Convention amiable - assistance à la gestion du système de vannage du plan d'eau du moulin de la Guiardière
4. Indemnités de gardiennage église - année 2023
5. Salle polyvalente : travaux sur système de désenfumage
6. Projet d'aménagement de sécurité d'entrée de bourg sur les routes départementales n°110 et 111
7. Budget principal : Décision modificative n°1

Questions diverses

APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU 8 ET 9 juin 2023

Monsieur le Maire fait lecture des Procès-verbaux des séances du 8 et 9 juin et les soumet à l'approbation des membres du Conseil.

Aucune objection n'ayant été formulée, ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

DCM2023-56 : Communauté de Communes du Pays de Craon - Rapport d'activités 2022

Rapport d'activité 2022 : quelques points

- Économie : ⇒ 24 zones d'activités

- ⇒ 21 953m² de terrains vendus pour 152 111.80€
- ⇒ 13 derniers commerces
- ⇒ 16 entreprises soutenues par le réseau Initiative Mayenne
- ⇒ 554 commerces présents sur le territoire de la CCPC

- Emploi : 100 comptes d'entreprises, 449 annonces déposées et 1961 CV collectés

- Action sociale / famille : 3 636 616€ budget global au CIAS

- ⇒ 28 816 repas distribués aux personnes âgées
- ⇒ 117 enfants accueillis dans les crèches collectives
- ⇒ 915 bénéficiaires des épiceries sociales

- Environnement :

Eau

- ⇒ 4 unités de production d'eau potable
- ⇒ 3 000 000m³ d'eau potable mis à disposition /an
- ⇒ 15 000 abonnés alimentés
- ⇒ 2.87€ TTC prix moyen du m³ d'eau potable

Assainissement

- ⇒ 38 unités de traitement d'eaux usées
- ⇒ 500 000 m³ d'eaux usées épurées /an
- ⇒ 10 000 abonnés raccordés au réseau
- ⇒ 2.07€ TTC prix moyenne du m³ d'eau usée

Ordures ménagères

- ⇒ 38 unités de traitement d'eaux usées
- ⇒ 473kg de déchets déposés en déchetterie / hab contre 542 kg en 2021
- ⇒ 113.5 kg d'ordures ménagères/hab contre 116kg en 2021
- ⇒ 104 kg de déchets récoltés /hab récoltés via la collecte sélective en 2021 103kg

- Culture :

Lecture publique

- ⇒ 6 auteurs accueillis
- ⇒ 3 700 lecteurs individuels
- ⇒ 4 500 prêts de jeux
- ⇒ 109 000 documents empruntés

- Sport Loisirs et tourisme :

Piscine l'Odyssée

- ⇒ 75 000 entrées
- ⇒ 48 000€ de dépenses économisées sur les charges courantes
- ⇒ 16 330 scolaires accueillis

Rincerie

- ⇒ 800 visiteurs/jour en moyenne
- ⇒ 46% de nuitées supplémentaires au camping
- ⇒ 50% d'augmentation sur la location d'activité
- ⇒ 5 257 nuitées au centre d'hébergement

- Aménagement du territoire : ⇒ 5 nouvelles aires de covoiturage

- ⇒ 40 arrêts d'arrêts d'autostop organisés
- ⇒ 24 abris à vélo
- ⇒ 200 km de cheminement cyclables balisés

Voirie

- ⇒ 870 km de routes entretenues
- ⇒ 1 500km d'accotements broyés et élagués
- ⇒ 100km de sentiers et voies vertes entretenus

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 juin 2023 approuvant le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique,

Considérant la transmission du rapport d'activités 2022 au maire, en date du 9 mai 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- ⇒ **Prend acte** du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,
- ⇒ **Émet** un avis favorable

DCM2023-57 : Avis sur projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'un parc éolien "Grande Lande" est implanté sur les communes de Saint Michel de La Roë et La Selle Craonnaise et que suite à celui-ci, il y aurait la possibilité de mettre 2 éoliennes sur la commune de Saint Aignan sur Roë. Le projet d'implantation de ces 2 éoliennes se situerait dans le prolongement du parc existant "Grande lande"(intégration paysagère).



Monsieur le Maire rappelle que 2 sociétés (Valéco et BayWa .r.e.) sont venues présenter leur projet lors de conseil municipal précédent.

Suite à ces présentations, il a été fait une synthèse qui a été transmis aux conseillers municipaux et il est demandé aux conseillers de se positionner sur ce projet d'implantation de 2 éoliennes (puissance entre 3.5 et 3.6 Mwatts).

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire décide de passer au vote. Il est décidé à l'unanimité des présents de procéder à un vote à bulletin secret.

La question posée est la suivante :

- Êtes-vous favorable au projet d'implantation de 2 éoliennes" sur la commune de Saint Aignan sur Roë et sur la zone d'implantation potentielle proposée ci-dessus,

Résultats du vote :

- POUR : 6 - CONTRE : 3

Le conseil municipal émet donc un avis favorable sur le projet d'implantation de 2 éoliennes sur la commune.

Convention amiable - assistance à la gestion du système de vannage du plan d'eau du moulin de la Guiardière - annexe jointe

Considérant la nécessité de réguler le plan d'eau de la Guiardière situé sur le cours d'eau du Chéran et considérant l'incapacité physique des propriétaires à assurer la manœuvre du système de vannage, il est convenu que les communes de Saint Aignan sur Roë et Congrier s'engagent à porter assistance à la manœuvre et au nettoyage des batardeaux situés au déversoir principal de régulation.

Une convention est proposée pour finaliser cette aide auprès des propriétaires

Suite à la lecture de la convention, il est demandé d'apporter une attention particulière sur la désignation du propriétaire du moulin de la Guiardière. Ce point sera revu avec la commune de Congrier pour discussion. ce point est ajourné.

DCM2023-58 : Indemnités de gardiennage église - année 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la note d'information ministérielle, relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales.

L'indemnité est représentative des frais que les intéressés exposent et leur modalités de revalorisation annuelle sont encadrées par les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987, du 7 mars 2019 et du 29 juillet 2011.

Le plafond indemnitaire a été revalorisé en 2023 pour un montant de 496.09€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice et de 125.09€ pour un gardien résidant dans une autre commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il est rappelé que le gardiennage de l'église est effectué par Madame QUINTON Simone, habitant sur la commune .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Émet** un avis favorable quant au versement d'une indemnité de gardiennage pour un montant de 496.09€ ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à Madame QUINTON Simone ;
- **Charge** Monsieur le Maire ou un adjoint de notifier cette décision à la trésorerie de Château Gontier sur Mayenne

Salle polyvalente : travaux sur le système de désenfumage

Monsieur le maire informe que suite au contrôle annuel de la salle polyvalente, il s'avère que le système de désenfumage est défectueux. Les vérins sont à changer ainsi que des kits de fixations pour rol sur chassis avec des récepteurs universels de câbles. Des blocs d'ambiance - dénaturation sont également à remplacer. Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises, l'établissement Boisbouvier a répondu. Le devis pour ces travaux s'élève à 2 553.96€ Ht soit 3 064.75€ TTC.

Ce point est ajourné. Il est demandé d'avoir d'autres devis comparatifs pour faire un choix d'entreprise.

DCM2023-59 : Projet d'aménagement de sécurité d'entrée de bourg sur les routes départementales n°100 et n°111

En début d'année, le conseil municipal s'est interrogé sur le fait que les véhicules circulent vite en entrée d'agglomération. L'achat d'un radar pédagogique a été fait et il sera déplacé sur les entrées de la commune pour

apporter une connaissance exacte de la vitesse des véhicules. Un rendez-vous a été sollicité auprès de Mayenne Ingénierie pour accompagner la commune sur ce projet. Il est proposé un devis de Mayenne Ingénierie pour une AMO (assistance à Maitrise d'Ouvrage) - constat/diagnostic/proposition, une AMO pour l'étude d'opportunité et une AMO pour définir le programme

Le devis de Mayenne Ingénierie s'élève à 2 268€ HT soit 2 721.60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Accepte** le devis de Mayenne Ingénierie pour un montant de 2 268€ HT soit 2 721.60€ TTC

- **Autorise** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le devis et tout document se rapportant à ce dossier

* proposition de stop sur la voie principale en laissant priorité aux sorties de lotissement. Cette proposition sera à étudier .

DCM2023-60 : Décision modificative n°1 - Budget Principal (60000)

Suite aux travaux de remplacement des lanternes et le rétrofit des lanternes (LED), un candélabre avait été oublié (parking du Frêne).

Cette dépense était inscrite au budget (imputation 204182) mais elle n'est pas suffisante et qu'il est nécessaire de voter la modification suivante :

Section d'investissement – Dépenses

article204182 : + 300€

article 231 : - 300€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** la décision modificative suivante mentionnée ci-dessus

il est présenté un mail de M. JOUSSE (trésorerie) sur l'analyse des comptes de la commune disant que l'état financier de la commune est bon.

Questions diverses

⇒ Convention d'indemnisation entre la commune et la société AUGIZEAU pour le passage des convois éoliennes - parc "Rose des Vents" Fontaine Couverte (pose et dépose des candélabres).

⇒ Fourniture d'un accès aux factures dans CHORUS Pro pour la société Akéa Énergie (prestataire choisi par Gal Sud Mayenne) - Cet accès va permettre à Gal Sud Mayenne de suivre le coût des énergies pour les communes via une plate forme DeltaConso Expert.

⇒ Orange : Fourniture sur pré-sélection de la commune dans le lot 3 de fermeture du réseau cuivre pour janvier 2027. Migration vers une autre technologie disponible pour les usagers (fibre, satellite...) sinon ils se seront plus raccordés au réseau.

Questionnement pour les usagers isolés, demander au lot 1 et 2 pour connaître leur communication au sein de la commune et des usagers. Prévenir les personnes (non accès à la fibre?)

⇒ Intervention d'Électro-system à l'école faite et possibilité de déplacer la colonne.

⇒ Dispositif "argent de poche" : 9 jeunes avec différents chantiers (tapisserie dans logement, sapins au parc du Frêne, jeux extérieurs, nettoyage du terrain de pétanque...

⇒ Travaux à l'accueil périscolaire: travaux commencés

⇒ Travaux Gendarmerie : un bâtiment fini, le second sera fait un peu plus tard.

⇒ Remplacement vacances

⇒ Commission Bulletin : réunion prévue le 20 septembre 2023 à 20 heures

⇒ Repas des Aînés : proposition de date 22 novembre 2023

- ⇒ Machine à pizza posée
- ⇒ Madame la Sous-Préfète sera en visite sur la commune le 31 juillet prochain
- ⇒ L'amicale laïque remercie la commune pour le prêt du camion et du matériel.
- ⇒ Remplacement des roues sur les chariots
- ⇒ Il est rappelé qu'il est interdit de déposer des dépôts sauvages sur la voie publique
- ⇒ Rappel également qu'il faut faire une déclaration en mairie pour toute modification d'entrée de voie, de chemin ou de champ.
- ⇒ terrain devant le bar : en attente
- ⇒ Entretien des haies : certaines haies deviennent envahissantes, et empêchent le passage. il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires d'entretenir ses haies. Un courrier sera adressé aux personnes concernés.
- ⇒ il est rappelé que le stationnement de véhicules est règlementé et on s'aperçoit qu'il y a de stationnements de véhicules gênants à différents endroits de la commune.
- ⇒ Prochaines réunions du conseil municipal : Jeudi 14 septembre, jeudi 12 octobre, jeudi 16 novembre et mercredi 20 décembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 11 minutes.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 14 septembre 2023 à 20 heures.